

CE du 30 novembre 2017

Vos élus vous informent sur les points principaux.

Résolution du SNU, rejoint par CGT, CLL, FO, SNAP et une partie de la CFDT

« Vous diligentez actuellement des actions disciplinaires à l'encontre de conseillers refusant de se soumettre aux "observations de la relation de service". Dans cette instance, nous vous avons alerté à de nombreuses reprises sur les risques pour la santé des agents que fait peser la généralisation de ce dispositif rendu obligatoire. Votre décision d'envisager des sanctions basées sur le seul motif du refus de se soumettre aux "observations de la relation de service", nous paraît particulièrement inappropriée dans la situation actuelle de tension importante et de dégradation continue des conditions de travail dans les sites et dans les services. Les nombreuses alertes portées à votre connaissance par les délégués du personnel et par les élus des CHSCT en sont des indicateurs, comme peuvent l'être les résultats des enquêtes locales de qualité de vie au travail. Nous vous rappelons l'existence de plusieurs alertes DP en cours en Nouvelle Aquitaine. Dans un tel contexte, nous ne pouvons que déplorer votre acharnement à vouloir imposer à tous les conseillers ces "observations de la relation de service" génératrices de risques psycho-sociaux.

Nous vous demandons de renoncer aux mesures disciplinaires que vous envisagiez à l'encontre des agents concernés. »

Votes : 15 Pour et 4 abstentions. La CFTC et un cadre de la CFDT ne s'associent pas à notre déclaration... Accompagnent-ils la direction dans les sanctions ????



Point CDE

Le Directeur régional nous a indiqué ne pas donner de consignes de renouvellement des équipes CDE. Il souhaite le maintien des équipes car tisser des relations de confiance avec les employeurs demande du temps. Toutefois il laisse à la main des DT et DAPE la possibilité d'apporter des modifications si besoin. La spécialisation autour de l'entreprise ne sera pas remise en question.

Par contre le dossier CDE va évoluer rapidement car la Nouvelle-Aquitaine et l'Île-de-France vont expérimenter en 2018 une nouvelle délivrance de service. Le projet doit être présenté au Comité Central d'Etablissement. Nous reviendrons vers vous.

Présentation du processus de recrutement externe

Aujourd'hui le recrutement externe est une vraie nébuleuse voir le fait du prince ou de la princesse, avec des CDI majoritairement pourvus par des collègues en CDD (« si tu es un bon soldat je saurai te récompenser... »).

La DG souhaite mettre en place un processus pour harmoniser les pratiques de recrutement des établissements, garantir la non-discrimination et contribuer à l'image « employeur » de Pôle emploi.

Le processus permettra aux personnes de postuler à Pôle emploi à partir d'un portail recrutement externe. Ils passeront des tests de sélections en ligne (genre MRS) et les candidats sélectionnés seront reçus ensuite en entretien. Les pré-requis pour l'emploi de conseiller : niveau Bac+2 minimum exigé et une première expérience fortement souhaitée.

Nous apprenons que Pôle emploi va se doter de tests psychométriques d'un partenaire : Autrement dit, Pôle emploi va acheter des outils à un groupe, CUT-e, qui a déjà pour prestigieux clients AIRBUS, MANPOWER, Société Générale, AUDI, AXA... Nous voici rassurés !!



Vos représentants au C.E. Nouvelle Aquitaine :

Nacima BOUZABOUN, Brigitte DOHEN, Elizabeth CHALEIX, Emmanuelle MONTEIL, Fabienne NIAUSSAT, Jean-François BROUARD, Thierry DARFEUILLE, Joël DOUMERGUE, Sylvain GABRY, Philippe LSHAURIES, Jean-Bernard TRIPONEL.

Vous désirez recevoir les publications du SNU Poitou-Charentes dès leur diffusion ? Cliquez sur le lien ci-contre !

